

Sujet : Enquete publique du 23 novembre 2021 au 7 janvier 2022 sur demande autorisation environnementale et concessions domaine public par EDF -- Avis de l'ASSAUPAMAR

De : > assaupamar (par Internet) <assaupamar@orange.fr>

Date : 06/01/2022 à 14:12

Pour : enquetes-publiques deal972 <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : assaupamar <assaupamar@wanadoo.fr>, Rosalie GASCHET <rbbg@wanadoo.fr>, Pascal TOURBILLON <tourbillonpascal972@gmail.com>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Merci de trouver en pièce jointe l'avis de l'ASSAUPAMAR sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L 181-1 et suivants du Code de l'environnement, ensemble les demandes de concession d'utilisation du DPM au titre de l'article L 214-1 du CGPPP, présentées par EDF, ouverte du 23 novembre 2021 au 7 janvier 2022.

Recevez, monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations d'écologistes martiniquais.

ASSAUPAMAR

Immeuble canavalia

Place d'armes - 97232 LE LAMENTIN

email: assaupamar@orange.fr

site internet: <http://www.assaupamar.com>



— Pièces jointes : —

2022 01 05 - Avis ASSAUPAMAR - Cable EDF.pdf

604 Ko